

Projet de parc éolien de Saint-Philémon

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 18 DÉCEMBRE À 19 H 30

Québec, le 6 décembre 2012 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de parc éolien de Saint-Philémon* par Parc éolien Saint-Philémon S.E.C. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **18 décembre 2012 à compter de 19 h 30, à la salle de l'école des Échos-de-la-Forêt, 1460, rue Saint-Louis à Saint-Philémon.** L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 21 janvier 2013.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 21 janvier 2013, ces documents peuvent être consultés à la **Bibliothèque des Sous-Bois, 1460, rue Saint-Louis à Saint-Philémon** et au **Bureau municipal de Saint-Philémon, 1531, rue Principale.**

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Parc éolien Saint-Philémon S.E.C. souhaite aménager un parc éolien d'une puissance nominale de 24 MW constitué de huit éoliennes Enercon de 3 MW chacune. Ce parc serait situé à 58 % sur des terres publiques et à 42 % sur des terres privées, en milieu forestier montagneux dans le territoire de Saint-Philémon. La durée d'exploitation du parc serait de vingt ans.

La réalisation de ce projet nécessiterait des travaux de déboisement sur 19,5 ha, la construction de 2,9 km de nouveaux chemins, l'amélioration de 7,8 km de chemins existants, l'amélioration de traverses de cours d'eau, l'installation d'un réseau électrique souterrain de 25 kV, la construction d'un poste de sectionnement ainsi que des travaux d'excavation, de déblai et de remblai.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon le promoteur, les principales répercussions de la construction du parc éolien toucheraient les milieux faunique et humain. Il estime que ces répercussions seraient généralement faibles.

L'étude d'impact mentionne que la construction du parc éolien pourrait entraîner une perte de gîtes diurnes pour les chauves-souris et changerait le microclimat des alentours occasionnant des répercussions sur la qualité de ces gîtes. L'étude mentionne aussi que l'habitat de la grive de Bicknell pourrait subir un impact lié au déboisement. Le promoteur entend toutefois éviter le déboisement pendant la période de nidification comprise entre le 1^{er} mai et le 15 août.

L'étude mentionne également que la construction et l'amélioration des chemins, incluant l'installation de traverses de cours d'eau, pourraient générer un apport de sédiments dans l'eau et entraîner un impact sur l'habitat du poisson. À cet égard, le promoteur prévoit construire des bassins de sédimentation pour y dévier les eaux de ruissellement aux approches des cours d'eau. Il effectuerait aussi une caractérisation des cours d'eau pour vérifier la présence de frayères en aval des traverses et les protéger, le cas échéant.

Quant aux impacts sur le milieu humain, l'étude mentionne que la réalisation du projet permettrait de créer jusqu'à 50 emplois en période de construction. Le promoteur entend mettre en place un comité de liaison afin de générer un maximum de retombées économiques dans le milieu. De plus, le promoteur harmoniserait les travaux de construction et d'utilisation des chemins avec les industriels forestiers, réaménagerait certaines portions de sentiers pédestres dans le parc régional des Appalaches et suspendrait les travaux de construction durant la semaine de chasse à l'original à l'arme à feu.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 21 janvier 2013, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Luc Nolet, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 535 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : eolien-saint-philemon@bape.gouv.qc.ca.